

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 7 (1941-1942)

Heft: 102

Artikel: La science de l'art cinématographique

Autor: Iros, Ernest

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-734851>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Science de l'Art cinématographique

M. Ernst Iros, auteur d'ouvrages esthétiques fort remarquables, a bien voulu mettre à notre disposition ces quelques réflexions tirées de son livre «Dramaturgie des Films» (édition Max Niehaus, Zurich). Vu l'attention que des pays «cinématographiques» par excellence, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, consacrent aux problèmes de l'enseignement du cinéma, nous voulons croire que les lignes suivantes intéresseront nos lecteurs.

Il n'y a pas d'art et pas de métier, dont l'exercice n'exige des connaissances complètes et approfondies des conditions matérielles, des instruments et des moyens particuliers. A l'exception de quelques rares génies, chacun doit acquérir ces connaissances d'une façon méthodique. C'est une vérité bien banale, mais que certains ne semblent pas vouloir admettre dans le domaine du film et de l'art cinématographique. Croyant pouvoir se passer d'une base solide, ils pensent qu'il suffit de quelques expériences pratiques, pour avoir un jugement qualifié, pour écrire des films, en assumer la mise en scène ou diriger la production. Ces «expériences pratiques» se bornent, hélas, assez souvent à quelques manipulations mécaniques, à quelques formules habituelles.

Aussi longtemps que la production n'était qu'à ses débuts et que l'on ne disposait pour une formation systématique des cinéastes ni des matières appropriées ni des expériences esthétiques, une telle attitude avait une certaine justification. Mais la persistance de ceux qui, aujourd'hui encore, veulent se contenter de cette soi-disant «expérience pratique» et refusent avec dédain tout fondement théorique et toute étude sérieuse, menacent l'avenir artistique et économique du cinéma.

Le directeur qui déclare que la production cinématographique ne pourra faire des «essais théoriques», ceux-ci constituant un

trop grand risque, ne voudra certainement pas confier les dialogues à un auteur ne connaissant pas la grammaire, la musique à un compositeur ne sachant rien du solfège et du contrepoint, ou les constructions à un homme n'ayant pas de formation professionnelle. Ce qui est vrai pour la littérature, la musique et l'architecture, l'est aussi pour le cinéma. Pourquoi ne veut-on pas comprendre que toute production de film, sans des conditions analogues, restera nécessairement imparfaite et sera plutôt un tâtonnement qu'une réalisation, donc une expérience pleine de ces «risques» que le producteur voulait justement éviter. Dilettantisme, arrogance, recherches de l'originalité à tout prix, supplantent alors les connaissances sérieuses des lois de la production cinématographique.

Toute création artistique n'est cependant qu'une synthèse de liberté et d'ordre, et s'approche d'autant plus de la perfection que cette synthèse s'accomplit d'une façon harmonieuse. Les lois résultant de la matière, des moyens d'expression et des effets psychologiques sont les principes ordonnants dans le libre jeu de l'intuition et de la fantaisie créatrices. Pour que l'intuition et la fantaisie s'accordent harmonieusement aux règles fondamentales, il faut que le créateur les connaisse à fond

et sache s'en servir. Mais une telle pratique ne peut être acquise que par l'étude et l'exercice; l'artiste doit se familiariser avec la matière et les instruments dont il dispose, avec les possibilités, les effets et les limites techniques et psychologiques, c'est-à-dire comprendre les lois de son art et leurs fondements.

Ces connaissances, une fois assimilées, enrichissent la création artistique et lui confèrent sûreté et équilibre. L'absence d'une telle sûreté se reflète vite dans l'incertitude et l'instabilité, dans ces effets voulus qui si souvent donnent à une œuvre un caractère artificiel ou maladroite. Sans les connaissances des lois particulières de l'art cinématographique, on ne peut saisir l'esprit de cette «langue en images», ce qui est la condition sine qua non des grandes œuvres de l'écran, des films spectaculaires réussis, des succès certains.

La tâche de la formation et de l'instruction cinématographiques consiste donc à faire pénétrer le jeune artiste, par des études et exercices à la fois pratiques et théoriques, dans l'esprit de cette «langue imagée» pour qu'il apprenne à penser et sentir en images, à traduire idées et sujets. Tout comme le poète, l'écrivain et l'orateur, le cinéaste ne veut réussir que s'il connaît à fond l'esprit et la syntaxe de sa langue. Seule cette maîtrise permet de libérer les forces créatrices et d'user de toute la gamme, de toutes les richesses des moyens d'expression.

Ernest Iros.

Chronique de l'A.C.S.R.

L'Association cinématographique suisse romande a tenu le 18 septembre 1941 son assemblée générale ordinaire, au Buffet de la Gare à Lausanne, sous la Présidence de M. Ed. Martin.

105 membres sur 116 étaient présents, et participèrent aux débats avec toute l'atten-

tion et la vigilance que les circonstances comportent.

Après approbation du rapport de gestion, des comptes, et du rapport des vérificateurs, avec remerciements et décharge au Comité et au secrétaire, c'est à l'unanimité que l'Assemblée ratifia l'attitude de